

CENTRES DE GRÈCE - SESSION DU 9 DÉCEMBRE 2023

**CERTIFICAT PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE**  
Sorbonne C1**I. PRODUCTION ÉCRITE****FRANÇAIS SUR OBJECTIFS UNIVERSITAIRES**

« Sciences humaines et sociales »

**SYNTHÈSE DE TEXTES**

Durée : 2h00 - Note : 50 points

Après une lecture approfondie des quatre documents proposés, vous présenterez, en 250 mots ( $\pm 10\%$ ), une synthèse concise, ordonnée et objective en mettant en valeur ce qui rapproche ces documents et ce qui les différencie.

**Indiquez le nombre de mots utilisés en fin de copie.**

Exemple : *il n'est pas, c'est-à-dire, le plus beau*, comptent respectivement pour 4, 4, 3 mots.

Votre devoir devra faire référence, par confrontation, à tous les documents du corpus, en mettant en perspective les idées principales de façon impersonnelle et en évitant les citations.

La qualité de l'expression linguistique sera prise en considération à hauteur de 6 points.

**LE PERMIS DE CONDUIRE À 17 ANS**

- **Document 1 : Le permis à 17 ans : bonne ou mauvaise idée ? L'avis des jeunes Normands et des spécialistes**, article écrit par Bérangère Dunglas, publié le 22/06/2023 sur le site de France3 région [<https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/rouen/le-permis-a-17-ans-bonne-ou-mauvaise-idee-l-avis-des-jeunes-normands-et-des-specialistes-2801000.html>].
- **Document 2 : Permis de conduire à 17 ans : « Ce serait un facteur d'émancipation et d'insertion professionnelle »**, interview réalisée par Éloïse Duval, publié le 14/06/2023 dans Libération.
- **Document 3 : Infographie sur la perception du permis de conduire par les jeunes en France.**
- **Document 4 : Sécurité routière - Les accidents de la route, première cause de mortalité des jeunes**, Service de l'État - Préfecture du Nord, 26/06/2016, [<https://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Securite-routiere-Les-accidents-de-la-route-premiere-cause-de-mortalite-des-jeunes>]
- **Document 5 : Financer le permis de conduire : quelles aides pour un jeune ?** Service-public.fr, 17/05/2023, [<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13609>]

## Document 1

### ***Le permis à 17 ans : bonne ou mauvaise idée ? L'avis des jeunes Normands et des spécialistes.***

À partir de 2024, il sera désormais possible pour les jeunes de 17 ans de conduire seul une voiture. Une mesure annoncée par la Première Ministre Elisabeth Borne pour favoriser l'insertion. Un abaissement de l'âge du permis de conduire qui inquiète la Prévention Routière.

« Si la formation est bonne, je ne vois pas pourquoi on serait plus dangereux à 17 ans » estime un lycéen.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en apprentissage, c'est l'une des raisons mises en avant par la Première Ministre Elisabeth Borne, pour abaisser l'âge du permis de conduire. Ceux qui étudient en lycée professionnel, pourront ainsi bénéficier d'une bourse de 500 euros pour les aider au financement du permis, un dispositif qui existait déjà pour les apprentis.

Rares sont les lycéens qui ne sont pas favorables à la mesure, les jeunes ruraux y voient une source d'émancipation comme ce jeune rencontré ce matin à l'Institution Rey de Bois Guillaume : « J'habite à la campagne, je suis totalement dépendant du bus et de mes parents donc je suis totalement pour ».

Elève au CFA Simone Veil de Rouen, Matthieu, 19 ans se montre favorable à la mesure. « Moi je suis en apprentissage en CAP Boulangerie, des fois on peut commencer à 2h30 du matin, avoir le permis, c'est un bénéfice, comme ça on peut arriver plus tôt chez le patron, alors que les transports en commun ça commence à 6 h du matin. »

Un avis que ne partage pas son camarade Tommy, âgé de 17 ans, « Avec l'inconscience des jeunes aujourd'hui, ça ne serait pas très raisonnable de faire passer le permis à 17 ans » (Tommy, 17 ans, élève de CFA).

De nombreuses associations de prévention routière vont dans le même sens et sont inquiètes. En effet, les accidents de la route sont la première cause de mortalité chez les jeunes de 18 à 24 ans. La Première ministre a promis d'être « très attentive sur le niveau demandé » pour obtenir le permis.

Le gouvernement est aussi « en train de renforcer les attestations de sécurité routière pour en faire des sortes de pré-codes », a-t-elle ajouté, en assurant qu'il n'y avait « pas eu plus d'accidents » dans les pays voisins qui ont un permis de conduire à 17 ans. Plusieurs associations militent ainsi pour que l'abaissement du permis à 17 ans s'accompagne d'un suivi des jeunes conducteurs comme c'est justement le cas dans les pays qui ont déjà adopté le permis à 17 ans.

Autre crainte des professionnels, l'embouteillage au moment du passage de l'examen. Aujourd'hui il faut parfois déjà plusieurs mois, avant de pouvoir passer le permis de conduire. Une situation qui risque d'empirer, si le nombre d'examineurs n'est pas augmenté. On estime, en effet, qu'avec cette mesure, c'est 200 000 jeunes de plus qui se présenteraient chaque année.

Lorenzo Lefebvre, vice-président d'Éducation et Sécurité Routière Mobilians avait ainsi milité pour que cet élargissement soit dans un premier temps limité aux conducteurs qui ont suivi la conduite accompagnée.

Bérangère Dunglas

## Document 2

### **Permis de conduire à 17 ans : « Ce serait un facteur d'émancipation et d'insertion professionnelle ».**

Selon France Info, le gouvernement promet d'abaisser l'âge d'obtention du permis de conduire à 17 ans. En 2019, la députée LREM Françoise Dumas préconisait cette mesure pour les jeunes ayant suivi des cours de conduite accompagnée.

Trop cher, trop compliqué et trop long à obtenir : la route qui mène au permis de conduire est souvent ardue. Selon les informations de France Info, Élisabeth Borne envisage d'annoncer mardi prochain l'abaissement à 17 ans de l'âge minimum pour obtenir le sésame rose, à l'occasion de la présentation du plan pour la jeunesse du gouvernement. En 2019, alors députée de la majorité, Françoise Dumas présentait au Premier ministre Edouard Philippe un rapport dans lequel elle préconisait d'abaisser à 17 ans de la limite d'âge pour les élèves ayant suivi des cours de conduite accompagnée. Une mesure censée favoriser le désenclavement et l'insertion professionnelle des jeunes.

#### **« Comment est née cette volonté d'abaisser à 17 ans la limite d'âge pour la délivrance d'un permis B ? »**

« Lorsqu'il nous a été demandé, en 2019, d'élaborer ce rapport sur le permis de conduire, nous sommes partis d'une réalité qui est la suivante : depuis 2014, il est possible de commencer la conduite accompagnée à 15 ans, au lieu de 16, et de passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi. Sauf que l'âge légal pour conduire n'a pas bougé, ce qui fait que vous pouvez avoir votre permis, sans pour autant avoir le droit de conduire seul tant que vous n'avez pas 18 ans.

Quand on n'a pas encore 18 ans mais qu'on vit à Paris, c'est facile d'aller au cinéma, d'assister à un match de foot, ou de se rendre à un stage ou à une formation en apprentissage. Mais quand vous avez 15, 16 ou 17 ans, que vous vivez à 50 km du centre-ville, et que vous devez faire plus d'une heure de route pour vous rendre à une formation qualifiante, tout est beaucoup plus compliqué. Et dans des territoires enclavés, peu voire pas desservis par les transports en commun, et où la voiture reste le moyen de locomotion le plus fiable et le plus utilisé, beaucoup de mineurs conduisent sans en avoir la permission parce qu'ils n'ont pas vraiment le choix. Donc l'ambition de cette mesure était de favoriser un désenclavement social et géographique pour des jeunes qui s'apprentent à entrer sur le marché du travail, et pour lesquels le permis est indispensable. Car celui qui habite au fin fond de la Lozère n'a pas le choix : s'il veut s'intégrer professionnellement, il lui faut le permis. »

#### **« Outre l'émancipation, comment cette mesure entendait encadrer une pratique potentiellement dangereuse ? »**

« D'abord, la mesure que nous proposons en 2019 était restreinte aux jeunes ayant suivi des heures de conduite accompagnée, dont les études prouvent qu'il s'agit du module d'apprentissage le moins accidentogène. Ensuite, l'idée était aussi de sortir du déni et de s'extraire de la couronne parisienne qui a des facilités de transports. Pour 80 % du pays, les déplacements se font en voiture : donc quand les mineurs conduisent sans permis, ils ne sont pas assurés en cas de pépin. L'idée de cette mesure était de protéger tout le monde : celui qui est en face sur la route ou le gamin qui ne sera pas assuré s'il provoque un accident et paiera toute sa vie une erreur de jeunesse. Laisser la possibilité de conduire à 17 ans, c'est poser un cadre légal sur une pratique qui existe et permettre aux jeunes d'être assurés au cas où il arriverait quelque chose. »

#### **« Pensez-vous que cet abaissement de la limite d'âge nécessiterait des adaptations en termes de sécurité routière ? »**

« Je pense qu'on pourrait suggérer des phases expérimentales, notamment posant des limites dans la durée, comme cela se fait aux États-Unis. Par exemple, on pourrait limiter ce permis aux jours ouvrés, excluant le week-end et la nuit. Cela permettrait aux jeunes en apprentissage d'aller travailler sans souci, tout en leur évitant d'être exposés aux conduites en état d'ébriété plus fréquente le soir et en fin de semaine.

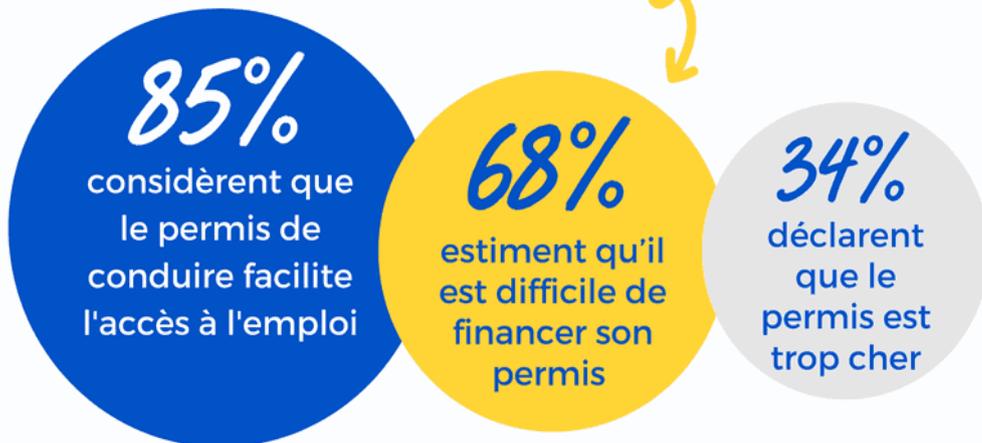
Mais je me réjouis que cette mesure qui entend réduire les inégalités d'accès au droit et au travail soit reprise par le gouvernement. L'autonomie dans la mobilité c'est une liberté fondamentale. C'est une ouverture sur le monde. Et ça, on doit pouvoir le proposer à tous les jeunes. »

Éloïse Duval

## Document 3

### La perception du permis de conduire par les jeunes en France

Enquête menée par l'institut Montaigne, en collaboration avec Harris Interactive et Gojob



*Gojob*

### **Sécurité routière - Les accidents de la route, première cause de mortalité des jeunes**

Les personnes âgées de 18 à 24 ans sont fortement concernées par l'insécurité routière, avec 23 décès en 2015, soit 23 % des tués, alors qu'elles représentent 10 % de la population du département.

Cette situation continue de s'aggraver par rapport à 2015, avec une multiplication par 2 du nombre de jeunes tués sur la route par rapport à l'année dernière : sur la période janvier-mai 2016, 11 personnes âgées entre 18 et 24 ans (9 hommes et 2 femmes) ont ainsi perdu la vie, dans 11 accidents, sur les routes du Nord contre 5 en 2015 sur la même période. Il s'agit de 6 automobilistes (2 conducteurs et 4 passagers), 4 motocyclistes (4 conducteurs) et un piéton. C'est plus d'un automobiliste tué sur 4 (6/22) et 40 % de l'ensemble des motocyclistes tués (4/10).

Les accidents de la route étant la première cause de mortalité des jeunes, la préfecture du Nord et la coordination sécurité routière de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord s'associent au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Lille pour sensibiliser les jeunes aux risques encourus. Les chiffres clés de l'accidentologie des jeunes sont ainsi publiés dans le guide qui sera diffusé gratuitement (50 000 exemplaires) fin juin-début juillet sur les chaînes d'inscription des universités de la région, les antennes du Crous, les centres d'information et d'orientation de l'académie, les lieux de vie étudiants et au Crous de Lille.

Aux côtés de l'État, une forte mobilisation des différents acteurs de la sécurité routière, est indispensable pour faire reculer la violence routière. Dans le cadre de la politique de lutte contre l'insécurité routière, la préfecture du Nord finance ainsi des actions de formation, de sensibilisation, d'éducation et de communication menées par les collectivités locales, entreprises, associations et administrations. Pour l'année 2016, une quarantaine de dossiers ont été déposés. Vingt bénéficient d'ores et déjà d'un financement. Les actions de prévention à destination des jeunes se traduisent notamment par des interventions dans les lycées professionnels, des journées de prises de guidons, des participations à des festivals ou bien encore par la tournée d'été de Sam le conducteur désigné qui ne boit pas qui sera le 2 juillet prochain à Roubaix pour sensibiliser les jeunes à l'importance de désigner un Sam lors de leurs soirées cet été.

### **La responsabilité présumée des 18-24 ans**

La vitesse, le non-respect de la signalisation, l'alcool et les stupéfiants sont plus souvent une cause principale d'accidents mortels pour les jeunes que pour les autres tranches d'âges. Concernant la conduite sous l'emprise de stupéfiants, ils sont majoritaires par rapport à toutes les autres tranches d'âge.

Sur un total de 38 accidents mortels depuis le début de l'année, un jeune de 18 à 24 ans est présumé responsable 9 fois, soit presque une fois sur 4 (5 fois comme conducteur d'une automobile, 3 fois comme conducteur d'une moto, une fois comme piéton).

Ces accidents ont occasionné le décès de 9 personnes dont 7 âgées entre 18 et 24 ans et 2 d'une autre tranche d'âge (1 piéton de 60 ans, 1 passagère de 84 ans d'un autre véhicule léger).

Les causes présumées de ces 9 accidents sont plutôt liées aux manœuvres dangereuses et (ou) la vitesse (4 fois), puis l'alcool et/ou les stupéfiants (3 fois).

### Financer le permis de conduire : quelles aides pour un jeune ?

#### Permis à 1 euro par jour

Le permis à 1 euro par jour consiste en un **prêt à taux zéro**.

#### Quelles sont les conditions ?

- Avoir entre 15 ans et 25 ans à la date de signature du contrat de formation, y compris lorsque le contrat prend la forme d'un avenant : document complémentaire du contrat constatant une modification, une adaptation ou un complément qui y sont apportés d'un commun accord entre les 2 parties.
- Préparer le permis B ou le permis A2 ou le permis A1. La formation du permis B peut se faire en conduite anticipée ou supervisée.
- Utiliser le prêt pour une 1<sup>re</sup> inscription à une formation au permis de conduire (formation initiale).  
En cas d'échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis, vous pouvez utiliser le prêt pour financer une formation complémentaire avant de repasser l'épreuve pratique.

#### Comment faire la demande ?

Vous devez vous adresser à une école de conduite disposant du label de qualité ou d'une équivalence, et ayant signé une convention type avec l'État.

Où s'adresser ?

- École de conduite labellisée (auto-école, association)

Après avoir signé le contrat de formation, vous pouvez demander le prêt auprès d'un établissement financier partenaire (vos représentants légaux : Personne désignée par la loi pour représenter et défendre les intérêts d'une autre personne. Par exemple, le père ou la mère d'un enfant mineur ou le dirigeant d'un organisme, font la démarche si vous êtes mineur).

L'établissement financier peut exiger une personne caution : Engagement à rembourser une dette (loyer, échéance de prêt...) à la place du débiteur si celui-ci ne la paie pas ou un co-emprunteur (cela signifie que vous empruntez avec une autre personne). Une fois le prêt accordé, et après le délai habituel de rétractation, le montant du prêt est versé à l'école de conduite.

#### Quel est le montant du prêt ?

- Formation initiale : 600 €, 800 €, 1000 € ou 1 200 €, à votre choix
- Formation complémentaire en cas d'échec à l'épreuve pratique : 300 €

Le montant du prêt ne doit pas dépasser le montant inscrit dans le contrat de formation. Vous remboursez le prêt par mensualités de 30 € maximum. Vous pouvez bénéficier du prêt une seule fois.

À savoir : Le dispositif du permis à 1 euro par jour peut se cumuler avec le compte personnel de formation (CPF).

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Le Fonds d'aide aux jeunes est une aide du département destinée aux jeunes ayant des difficultés financières. Vous devez vous adresser à votre mission locale.

Bourse au permis de conduire. Certaines municipalités vous aident à financer votre formation au permis de conduire en échange d'une activité à intérêt collectif. Renseignez-vous auprès de votre commune.